

ANALYSE DES DISPOSITIONS GOUVERNEMENTALES COVID 19

Un des médias de la propagande gouvernementale vient d'annoncer que désormais le Procureur de la République pourra engager des poursuites pour mise en danger de la vie d'autrui, sans tenir compte du fait que ce délit, pour être caractérisé, se doit d'être fondé sur des preuves cumulatives...

Par ailleurs, le projet de loi donnant les pleins pouvoirs au chef de l'État et son Premier ministre pour une période indéterminée, par pérennisation de l'état dit « d'urgence sanitaire », sera voté en ce début d'année 2021.

Le chef de l'État et son gouvernement s'essuient les pieds sur le Droit républicain comme sur un paillasson : en instaurant un « conseil de défense », ils passent outre la représentation nationale pour agir comme bon leur semble. Ce gouvernement est en train de commettre insidieusement un coup d'État au nom de la COVID et s'apprête à instituer la tyrannie comme un avatar de la République, à l'insu du peuple français.

En détournant de leur objet les mesures prétendument sanitaires, il s'agit bien de l'instauration d'un régime de type répressif, incompatible avec une démocratie. Il s'agit, concrètement, d'un excès de pouvoir et donc de totalitarisme. Se cacher derrière le principe « d'état d'urgence », n'autorise pas le détournement de la Constitution à des fins totalitaires.

Aujourd'hui, le taux de survie à la Covid-19 est officiellement de **99,89 %** (basé sur une cause de mortalité non confirmée). C'est sur cette **base** que le gouvernement entend, au mépris de la Constitution et des principes généraux du Droit, priver les citoyennes et citoyens français de leurs droits imprescriptibles, et donner les pleins pouvoirs au chef de l'État et son gouvernement pour une période indéterminée.

Dans son article 5, la Constitution pourtant imparfaite de 1958 établit que le rôle du président de la République **n'est pas de gouverner mais bien de présider**.

Il doit être la clef de voûte du système institutionnel et politique français, en veillant au respect de la Constitution, en assurant le fonctionnement régulier des pouvoirs publics, enfin en garantissant l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale.

Son rôle n'est pas de passer outre le droit républicain, en imposant au peuple une gouvernance contraire aux principes et aux lois édictées par la Constitution.

En agissant ainsi, il a failli aux obligations élémentaires pour lesquelles est élu un président de la Vème République.

À méditer : la **Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1793** énonce en son article 35 : « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs* ».

DROITS AUX CONGÉS PAYÉS, 35 HEURES...
LA LOI "URGENCE CORONAVIRUS" VA REVENIR
SUR LES CONQUIS SOCIAUX... SANS DATE LIMITE



Sommaire

1. L'édito
2. L'action
3. L'information
4. L'orga, le Point. La vie des sections.

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.84.21.33.00-
<http://www.fnic-cgt.fr> - E-mail : contact@fnic-cgt.fr
Mensuel - 1,06 €
Directeur de publication : Emmanuel LEPINE
ISSN : 2112-2776
Commission Paritaire : 0124 S 08416

La direction fédérale a approuvé le texte proposé par plusieurs organisations de la CGT, dont la FNIC. Ce texte a été élaboré lors d'une réunion d'une dizaine de Fédérations et Unions Départementales, le 6 janvier. Ce texte rassemble ces organisations sur des objectifs précis. Il a également été adopté par des comités exécutifs de l'UD94, UD59, UD13, Fédérations du commerce, et des Organismes sociaux, entre autres.

Ce texte est un plan de travail revendicatif dépassant les agendas boutiquiers. Il s'agit de remettre du politique dans notre démarche revendicative quotidienne de manière à mettre en œuvre nos décisions et nos orientations.



Ce 4 février, près de 200 rendez-vous de mobilisations ont montré la détermination des travailleuses et travailleurs que le gouvernement refuse d'entendre, sous forme de rassemblements et manifestations,

grèves, actions d'occupation... et aussi rassemblements sur les lieux de travail. Toutes les professions, de la santé à l'énergie, du spectacle au commerce, des services publics aux transports, de l'éducation aux organismes sociaux, des cheminots à la métallurgie et, sur tous les territoires, ont dit **STOP** aux **suppressions d'emplois**, aux **plans de licenciements** sous prétexte de crise sanitaire.

À chaque « crise », le capital s'attaque aux libertés publiques, individuelles et collectives, aux droits syndicaux, accentue la répression de l'action syndicale pour tenter d'empêcher son expression. Ce sont des méthodes aussi vieilles que le capital lui-même.

Alors, n'attendons pas : agissons ! Ne laissons pas les dirigeants nous imposer leurs plans anti-sociaux ! **Il est nécessaire de poursuivre et d'amplifier le combat pour un changement radical de politique économique et sociale dans notre pays.**

la vie des sections

Section retraités SANOFI : les syndicats et sections CGT du groupe ont toujours défendu les activités au service de la santé des populations et les luttes des chercheurs dans ces domaines, notamment contre les démantèlements des recherches sur les antiviraux et les antiparasitaires, actions très anciennes.

Plus près de nous, rappelons le soutien total de la section retraités aux luttes des chercheurs de Vitry et de Romainville contre la fermeture des départements anti-infectieux. Ces domaines sont on ne peut plus d'actualité pour faire reculer les maladies qui frappent les humains (exemples : maladies parasitaires des pays tropicaux, SIDA, hépatites et aujourd'hui COVID).

La déclaration émanant de la section mentionne notamment la Lysine : la fabrication de ce produit a été mise au point au département procédé à Vitry. La Lysine devait être utilisée comme complément dans l'alimentation animale. Sa fabrication en France aurait évité les importations de soja d'Amérique du sud, lesquelles ont

entraîné des déforestations importantes dans la forêt amazonienne. Cette question est réapparue dans la presse en 2019 alors que des solutions techniques existent mais ont été "enterrées" par la direction, il y a plus de 30 ans.

Aujourd'hui, les problèmes des vaccins et particulièrement de l'incompétence de Sanofi en la matière, soulèvent aussi une indignation légitime parmi l'opinion publique.

On voit clairement aujourd'hui où mène la course au profit à court terme imposée par le capitalisme et qui a motivé ces fermetures de laboratoires ou de fabrications.



Complémentaires santé

Les retraités se sont aperçus que leur complémentaire santé avait augmenté dès janvier d'environ 4 % soit 10 fois plus que l'augmentation de la pension de ce même mois. Alors, pourquoi cette augmentation ?

À cause notamment d'une surtaxe de 2,6 % prélevée par le gouvernement (taxe Covid), au motif que les mutuelles ont moins remboursé pendant la pandémie, (moins de consultations, d'hospitalisations, d'opérations et moins de soins).

Cette surtaxe sur les mutuelles prélevée par le gouvernement passe donc en totalité à 16,5 % et représente au final 1,5 milliard. Pour 2021, la surtaxe additionnelle sera de 1,3 %. Pendant ce temps-là, nos pensions de base n'ont droit qu'à 0,4 % d'augmentation, ce qui ne représente plus que 2,77 € de gain supplémentaire mensuel moyen si l'on additionne base + complémentaire...

Espérance de vie en 2020

En 2020 l'espérance de vie en France est de 85,2 ans pour les femmes (**en baisse de 5 mois**) et de 79,2 ans pour les hommes (**en baisse de 6 mois**). Nous sommes revenus au niveau de 2016.

Si la Covid et les conditions sanitaires ont leur part de responsabilité dans cette baisse, il faut rappeler que les chiffres définissant l'espérance de vie sont conditionnés par de très nombreux facteurs contribuant ou pas à l'allongement de la vie.

Les politiques de santé publique en général, les conditions de vie et de travail, l'âge de départ en retraite, la qualité nutritionnelle et l'environnement, en sont les principaux éléments. L'appauvrissement général en France engendre une réelle détérioration des conditions de vie, d'alimentation, à laquelle s'ajoute **la dégradation des éléments sociaux et des garanties collectives** :

→ Lois travail avec suppression des CHSCT, l'augmentation du temps de travail, l'allongement de l'âge de départ à la retraite à taux plein, la dégradation du pouvoir d'achat (actifs et retraités).

→ Les différentes lois de financement de la Sécurité sociale qui ont sacrifié l'hôpital public et fait exploser le coût des complémentaires santé.

Rappelons-nous les arguments du gouvernement et de ses alliés libéraux sur le projet de réforme des retraites : « l'espérance de vie est une constante, il est donc légitime de travailler plus longtemps et de baisser les pensions ».



l'international

POLOGNE : le gouvernement polonais a entériné l'interdiction quasi totale de l'avortement (IVG) dans le pays, suite à une décision prise par la Cour constitutionnelle polonaise en octobre 2020, limitant davantage son accès, malgré une législation déjà très restrictive (IVG accordée après avoir subi un viol ou un inceste, lorsque la grossesse met en danger leur vie et leur santé et lorsque le fœtus présente de graves malformations). Or, c'est cette dernière

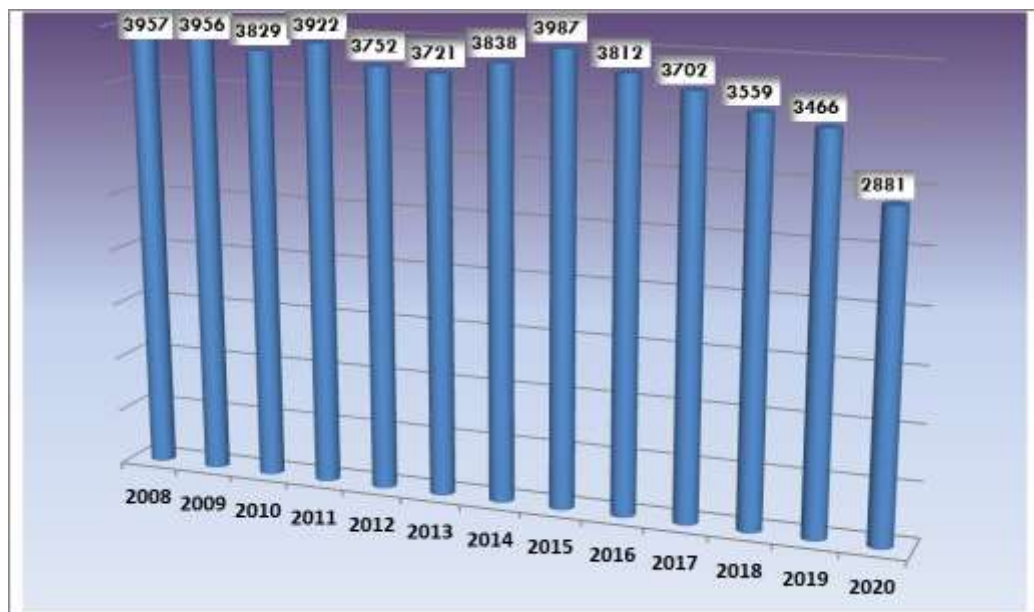
exception qui est supprimée : **désormais, les Polonaises devront mener leur grossesse à terme malgré les malformations fœtales.**

Le soir même, cette décision du gouvernement a fait descendre plusieurs milliers de personnes dans les rues à travers le pays. Il s'agit du plus large rassemblement depuis le mois d'octobre, lorsque la justice polonaise avait amorcé la délégalisation de l'IVG. **La mobilisation n'est pas près de s'arrêter.**

L'Agenda

□ PROCHAIN CONSEIL NATIONAL LE 9 MARS 2021

FNI AU 10 FEVRIER 2021



Rien de nouveau depuis le mois dernier sur 2020 : cette situation devient inquiétante et alarmante. Quant à 2021, seulement 65 FNI ont été récupérés.

Un rappel s'impose de toute urgence : ce sont les cotisations qui font vivre notre organisation, donc **merci à tous les camarades de s'investir pleinement et surtout rapidement dans leur collecte.**



Une polémique sur les vaccins enfle, selon laquelle, en opposant les jeunes aux seniors, on privilégierait les plus âgés en les vaccinant au détriment de ceux qui doivent travailler.

Il y a même un soi-disant expert médecin qui n'a jamais vu un patient dans son cabinet ou à l'hôpital pour la bonne raison qu'il n'a jamais exercé (un dénommé Blachier) et que l'on voit tous les jours sur nos chaînes d'info, qui a osé dire sur C.News : « toutes les doses de ce précieux vaccin, on les met

dans les Ehpad où, honnêtement, les gens, [...] attendent la mort ».

Beaucoup de délicatesse, en effet, et beaucoup de polémiques car les résidents d'Ehpad n'attendent pas la mort mais comme tout un chacun, ils la craignent et, contrairement à ce monsieur, s'ils sont contaminés ils la risquent avec une forte probabilité.

Le lendemain il est revenu sur C.News pour s'excuser après s'être copieusement fait engueuler par... sa mère !